



Jusqu'au lundi 26 janvier 2026

# Contrat de filière Livre 2026 - Dispositif Librairies

Le calendrier des appels à projets 2026 du dispositif Librairies du Contrat de filière Livre 2024-2026, de l'État/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre National du Livre, est en ligne.

## Le dispositif Librairies

Dans le cadre de leur politique commune favorisant le développement du secteur du livre en région, l'État/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du Livre ont renouvelé pour la période 2024-2026 le dispositif « Librairies ». Il vise à soutenir des projets structurants pour la librairie, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

Il aide à financer des projets sur cinq volets d'intervention :

- **Investissement** (création, reprise, aménagement)
- **Assortiment**
- **Développement commercial et promotion**
- **Action culturelle**
- **Emploi**

## Les documents du dispositif

[Contrat de filière - Librairies - Fiche technique \(nouvel onglet\)](#)

[Contrat de filière - Librairies - Modalités de dépôt \(nouvel onglet\)](#)

## Calendrier 2026

1er appel à projets - en cours

Dates des entretiens préalables : 28 novembre, 12 décembre, 9 janvier, 16 janvier, 23 janvier

Date limite de dépôt des dossiers : lundi 26 janvier 2026

Date d'examen des dossiers : mardi 10 mars 2026

## **2e appel à projets**

**Dates des entretiens préalables :** 27 février, 27 mars, 3 avril, 24 avril, 30 avril

**Date limite de dépôt des dossiers :** lundi 4 mai 2026

**Date d'examen des dossiers :** mardi 2 juin 2026

## **3e appel à projets**

**Dates des entretiens préalables :** 22 mai, 26 juin, 10 juillet, 17 juillet, 28 août et 4 septembre

**Date limite de dépôt des dossiers :** lundi 7 septembre 2026

**Date d'examen des dossiers :** mardi 6 octobre 2026

Les entretiens préalables se déroulent entre 9 h et 12 h, le vendredi matin, en visioconférence, sur des plages individuelles de 45 minutes par acteur.

### **Comment déposer un dossier ?**

Avant toute demande, il convient de lire attentivement les documents pour s'assurer de l'éligibilité de votre structure et de votre projet.

### **Procédure**

- Étape 1 - **Entretien d'information** avec Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture (**obligatoire**) : il doit avoir lieu, dans l'idéal, entre 3 mois à 2 mois et demi avant la date de clôture de l'appel à projets.
- Étape 2 - **Entretien préalable** avec les financeurs pour présenter le projet.
- Étape 3 - Constitution et **dépôt du dossier** en ligne, au plus tard à la date de clotûre.

Le dépôt du dossier complet s'effectue en version numérique, via la plateforme Limesurvey.

**Les documents étant mis à jour annuellement, merci de penser à les télécharger à nouveau pour chaque nouvelle demande.**

### **Renseignements**

Prendre contact avec le pôle Économie du Livre d'Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture :  
[pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-livre-2026-dispositif-librairies>